



MONTREUIL, LE 8 NOVEMBRE 2017

MOBILISONS-NOUS ENSEMBLE *POUR NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES*

Les politiques d'austérité menées par les gouvernements successifs, se traduisant notamment par le gel pluriannuel de la valeur du point d'indice, des indemnités kilométriques et de missions, ont des effets catastrophiques sur le pouvoir d'achat des personnels.

Ces mêmes gouvernements se sont toujours refusés à une réelle refonte des grilles indiciaires de la Fonction publique qui reconnaisse les qualifications acquises et mises en œuvre par les personnels. C'est pourquoi, la CGT Fonction publique n'a pas signé en 2015 le protocole d'accord Parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) largement insuffisant et dont, en outre, le financement n'était pas garanti.

De fait, les chiffres donnent aujourd'hui raison à la CGT. Ni l'augmentation de la valeur du point d'indice de 1,2 %, ni les revalorisations indiciaires sur 2016 et 2017, pas plus que la pseudo refonte des carrières, n'ont répondu aux revendications salariales: depuis le 1er juillet 2010, la perte cumulée de pouvoir d'achat du point d'indice par rapport à l'inflation s'élève à près de 6 %.

DE NOUVELLES MESURES INACCEPTABLES!

Sacrifiant toujours plus les personnels sur l'austérité, le gouvernement va dégrader encore plus leur pouvoir d'achat:

→ Gel de la valeur du point en 2018 avec renvoi à un hypothétique rendez-vous salarial en octobre 2018, période à laquelle le PLF 2019 sera déjà quasi bouclé.

→ Au mieux, une compensation de la hausse de la Contribution Sociale Généralisée jusqu'en 2019 alors que le candidat à l'élection présidentielle, Emmanuel Macron, avait pris l'engagement d'une augmentation des salaires!

→ Confirmation du rétablissement du jour de carence;

→ Lancement d'un chantier sur le « mode de calcul de la rémunération » privilégiant le développement des systèmes de rémunération individualisée « au mérite » que la CGT récuse à un moment où elle exige l'abrogation du RIFSEEP;

→ Décalage d'un an des mesures statutaires et indiciaires de PPCR prévues pour 2018. Cela

signifie que les mesures prévues en 2018, 2019, 2020 seront, au mieux, appliquées sur la période 2019-2021. C'est aussi une perte conséquente pour les personnels qui attendaient un reclassement dans une catégorie supérieure à l'image des travailleurs sociaux.

Pour la CGT, l'heure est à la mobilisation des salarié.e.s du privé et du public pour l'augmentation des salaires. S'agissant plus particulièrement de la Fonction publique, la CGT exige:

- ✓ Une augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice;
- ✓ Un plan de rattrapage des pertes accumulées au titre des années antérieures;
- ✓ Une véritable reconnaissance des qualifications et de grandes améliorations dans les déroulements de carrière, avec pour l'immédiat, l'abandon du report des mesures positives de PPCR;
- ✓ L'abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP;
- ✓ Une compensation pérenne, intégrale et indiciaire de la hausse de la CSG que la CGT conteste par ailleurs.

Pour gagner sur ces revendications la CGT Fonction publique appelle les personnels à se mettre en grève et à participer aux manifestations le 16 novembre